

Département de la Drôme

**Commune de  
Mévouillon**

Bureau d'études



29, pl. Pierre Bonnet, 73460 Grésy-sur-Isère  
04 79 31 21 03 - [contact@coherence-eau.fr](mailto:contact@coherence-eau.fr)  
[www.coherence-eau.fr](http://www.coherence-eau.fr)

**AUTORISATION ET PROTECTION DES  
CAPTAGES D'EAU POTABLE  
DOSSIER D'ENQUÊTES PUBLIQUE ET  
PARCELLAIRE**

**Captage du Clot**

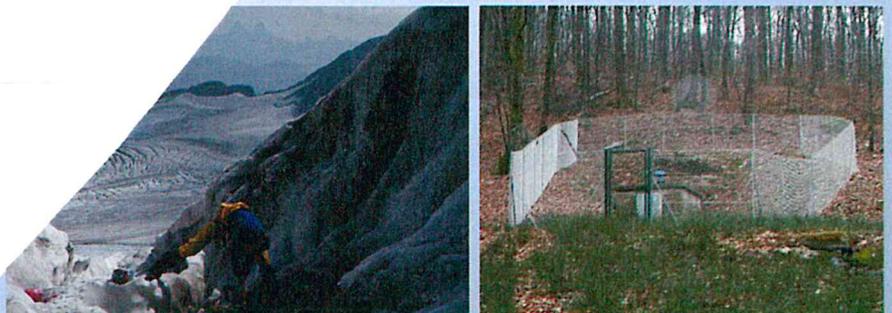


Sarl au capital de 5000 €  
RCS Chambéry : 518 386 511 Code APE : 7112 B



Pièce 9  
*Divers*

*Avril 2015*





Commune	Date	Prélevement	PSV Code	Lieu	Commune	Type d'eau	Analyse	Bact. aér. revivifiables à 22°-68F	Bact. aér. revivifiables à 36°-44F	Bactéries coliformes /100ml-MS	Entérocoques /100ml-MS	Escherichia coli /100ml-MF	Température de l'eau	TURBNFU	PH	Conductivité à 20°C	Conductivité à 25°C	NO3
MEVOUILLON	06/07/2010	2670	MEVOUILLON - BERNARDS LIV STRT	70990	CS	S	P1 STA	5	2	2	0	0	11,3	0,4	0			
MEVOUILLON	23/09/2011	2670	MEVOUILLON - BERNARDS LIV STRT	77240	CS	S	P1 ST1	63	54	0	0	0	13,7	0,3	0			
MEVOUILLON	19/09/2012	2670	MEVOUILLON - BERNARDS LIV STRT	82997	CS	S	P2 ST1	74	15	0	0	0	14,9	0,2	0,4			
MEVOUILLON	29/07/2015	2670	MEVOUILLON - BERNARDS LIV STRT	98448	CS	S	P1 ST1	56	12	10	0	7	16,1	0,3	0,4			
							Nombre:	5	5	5	5	5	5	4	0,3			
							Moyenne:	42	16,6	3,2	0	1,4	12,62	0,3	5			
							Maximum:	74	54	10	0	7	16,1	0,4	0,22			

## MEVOUILLON BERNARDS - DISTRIBUTION

Commune	Date	Prélevement	PSV Code	Lieu	Commune	Type d'eau	Analyse	Bact. aér. revivifiables à 22°-68F	Bact. aér. revivifiables à 36°-44F	Bactéries coliformes /100ml-MS	Entérocoques /100ml-MS	Escherichia coli /100ml-MF	Température de l'eau	TURBNFU	PH	Conductivité à 20°C	Conductivité à 25°C	NO3
MEVOUILLON	23/04/2003	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	45043	CS	S	DD STA	24	3	0	0	0	10,6		7,7	334		
MEVOUILLON	22/10/2003	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	46773	CS	S	DD STA	62	26	0	0	0	13,1		7,8	340		
MEVOUILLON	25/02/2004	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	47437	CS	S	D1 STA	27	5	0	0	0	5,6		6,8		367	
MEVOUILLON	15/06/2004	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	48159	CS	S	D1 STA	14	15	0	0	0	14,4		7,7		326	
MEVOUILLON	22/11/2005	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	52446	CS	S	DD STA	13	4	0	4	0	9		8		298	
MEVOUILLON	07/03/2006	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	53243	CS	S	DD STA	28	3	0	0	0	4,6		8		332	
MEVOUILLON	02/08/2006	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	54418	CS	S	DD STA	3	1	0	1	0	37,6		7,8	295	329	
MEVOUILLON	21/03/2007	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	56426	CS	S	D1 STA	114	0	11	1	0	10,3		7,4	460		
MEVOUILLON	07/04/2008	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	59792	CS	S	D1 STA	41	13	0	0	0	8,7	0,8	8,1		318	
MEVOUILLON	09/12/2008	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	62720	CS	S	D2 D2M	45	3	6	0	0	5,5	0,2	8,05		360	
MEVOUILLON	30/03/2009	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	63581	CS	S	D1 STA	27	0	0	0	0	7	0,32	7,85		327	
MEVOUILLON	23/08/2010	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	70658	CS	S	D1 STA	31	3	22	0	0	17,5	0,38	7,7		326	
MEVOUILLON	24/11/2010	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	72443	CS	S	D1 STA	300	14	5	0	2	9	0,12	7,85		430	
MEVOUILLON	01/02/2011	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	73510	CS	S	D1 STA	17	0	0	0	0	3	0,34	7,75		325	
MEVOUILLON	04/11/2011	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	78071	CS	S	D1 ST1	120	224	0	0	0	14,1	0,2	7,84		445	
MEVOUILLON	06/02/2012	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	79107	CS	S	D1 ST1	28	0	0	0	0	3,6	0,15	7,76		317	
MEVOUILLON	13/11/2012	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	83953	CS	S	D1 ST1	72	15	0	0	0	9,8	0,23	7,7		377	
MEVOUILLON	27/03/2013	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	85297	CS	S	D1 ST1	0	0	0	0	0	9,2	0,25	7,73		321	
MEVOUILLON	27/08/2013	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	88160	CS	S	D1 ST1	15	12	0	0	0	16,1	0,27	7,6		314	
MEVOUILLON	22/05/2014	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	91880	CS	S	D1 ST2	24	260	0	0	0	17,5	0,34	7,6		362	0,6
MEVOUILLON	12/11/2014	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	95174	CS	S	D1 ST1	300	21	0	0	0	10,7	0,61	7,95		335	
MEVOUILLON	17/06/2015	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	97685	CS	S	D1	36	0	0	0	0	16,1	0,22	7,3		332	0,8
MEVOUILLON	05/08/2015	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	99676	S1	S	P1 BA1	15	0	0	0	0	20,4	0,63	7,7			
MEVOUILLON	30/11/2015	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	100762	CS	S	D1 ST1	22	0	0	0	0	10	0,46	7,6		333	
MEVOUILLON	20/04/2016	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	102638	CS	S	D1 ST2	24	8	0	0	0	11,1	0,46	7,9		325	0,8
MEVOUILLON	14/10/2016	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	105894	CS	S	D1 ST1	18	11	3	0	0	11,6	0,52	7,9		321	
MEVOUILLON	14/02/2017	817	MEVOUILLON LES BERNARDS	107459	CS	S	D2 DH1	4	1	0	0	0	7,1	0,26	8		358	0,7
							Nombre:	27	27	27	27	27	27	19	27	5	23	4
							Moyenne:	52,74	23,78	1,74	0,22	0,07	11,6	0,36	7,74	345,2	342,52	0,73
							Maximum:	300	260	22	4	2	37,6	0,8	8,1	460	445	0,8

Mérouillon

Je soussigné, W. FILIAN, Membre de l'Institut, Collaborateur principal au Service de la Carte géologique de France, Professeur à la Faculté des Sciences de Grenoble, déclare m'être rendu, le Mardi 4 Avril 1933 à Mérouillon (Drôme) dans le but d'examiner les projets d'adduction d'eaux potables destinées à l'alimentation de deux hameaux de ce village.

Les deux rapports ci-dessous contiennent les résultats de mes constatations :

1°) Chef-lieu. - Le Village de Mérouillon compte environ 650 habitants ; il est actuellement défectueusement alimenté en eau potable par des fontaines sujettes à tarir, par des puits et des citernes. On y signale fréquemment des cas de fièvre typhoïde, au dire de M. le Maire de Mérouillon.

En présence de cette regrettable et déplorable situation, la Municipalité a conçu le projet de procéder à des adductions d'eau potable et a soumis à notre examen les diverses solutions suivantes :

A - Aménagement de la Source Brunel. -

En dessous de la route du Buis, un peu à l'O. de Mérouillon, existe une source qui ne tarit jamais, la Source de Font-Claire, mais dont l'émergence se trouve à une trop faible altitude pour être amenée au village ; cependant, dans le voisinage et plus haut, sur la pente de la Montagne, se trouve la Source Brunel qui est mal captée et dont les eaux se perdent

actuellement dans les Éboulis. Il est à peu près certain que ce sont les eaux de la Source Brunel qui, après s'être perdues dans les Éboulis et les pierrailles, vont réapparaître dans la Source Fontolaire.

L'origine géologique de ces eaux est, en effet, la suivante : Les eaux provenant des calcaires jurassiques fissurés qui forment les croupes rocheuses dominant Mévouillon au N.O., s'écoulent au contact de ces calcaires et des Marnes noires et marno-calcaires imperméables de l'Aptien et du Cénomanién qui forment les pentes et imprègnent les éboulis et pierrailles qui recouvrent ces mêmes pentes jusque près de la route du Buis.

Etant donnée cette disposition, des travaux ont été commencés en vue du captage de la Source Brunel ; ils consistent en :

a) Un puits d'une profondeur de 10 m. environ qui a traversé des éboulis et graviers, puis des Marnes verdâtres gypsifères. Ce puits a rencontré l'eau à une profondeur d'environ

m., mais il s'est éboulé et actuellement le niveau de l'eau n'est pas visible.

b) Une galerie ouverte sur les pentes, à 7 m. environ au-dessous du puits et destinée à en rejoindre le fond à environ 8 m. de la surface.

Cette galerie n'est pas terminée, elle a traversé des pierrailles (éboulis), puis des Marnes verdâtres mêlées de cailloux et de rognons blancs farineux de Gypse.

A mon avis, ces travaux devront être continués de la façon suivante :

a) Analyser l'eau de la Source Fontolaire au point de vue de sa teneur en Sulfate de chaux ; cette analyse est destinée

à montrer si ces eaux qui sont les mêmes que celles du puits sont propres à la consommation ;

b) Si l'analyse susdite donne des résultats favorables, continuer la galerie commencée jusqu'à la rencontre du rocher calcaire et massif, c'est-à-dire au-delà de l'emplacement du puits.

Il est probable qu'on recueillera ainsi des eaux abondantes qui pourront être réunies par un drain en pierres sèches et amenées à un bassin-citerne d'où partirait la canalisation.

B - Utilisation du Sondage de M. Favier Joseph, situé à 100 m. environ de la Source suivante ; ce sondage traversera quelques pierrailles, puis pénétrera dans les Calcaires marneux bleuâtres et jaunâtres du Cénomaniens (Crétacé moyen) où l'on rencontrera quelques filets d'eau. Une galerie de quelques mètres, ouverte un peu plus bas, sur la pente, que le sondage Favier, aurait chance de recueillir un volume d'eau plus important.

C - Aménagement de la Fontaine de l'Est, qui appartient à M. Armand Casimir et sert à l'irrigation de 9 à 10 propriétaires

Cette source est évidemment celle qui conviendrait le mieux à un aménagement facile pour les besoins de la Commune ; elle n'a jamais tari et son origine est à peu près la même que celle de la Source Brunel (l'eau descendant du Massif rocheux de calcaire jurassiques est retenue par les assises marneuses et imperméables du Cénomaniens sous-jacent et circule dans les Eboulis et blocs calcaires qui recouvrent la pente. Son aménagement ne né

cessiterait que peu de travaux, une courte galerie de recherche (15 m. environ) jusque vers un noyer isolé qui existe au Nord de la Source actuelle ; un périmètre de protection de 100 m. de rayon autour du point de captage, dans l'intérieur duquel l'établissement d'habitations, d'écuries et autres établissements insalubres serait rigoureusement interdit pour cause d'utilité publique.

D - Utilisation de la Fontaine Bernard. - *Le clos?*

Cette Source, ayant une origine analogue à celle de la Source Favier, provient des bancs marneux bleuâtres avec bancs de calcaire jaunâtre du terrain cénomaniens.

Elle alimente déjà le hameau des Bernards, mais est mal captée et sans canalisation, ce qui l'expose à des contaminations dangereuses pour la santé publique.

Dans le cas où l'on se déciderait à l'utiliser pour la Commune, il serait nécessaire de la capter avec soin et de la pourvoir d'une canalisation en fonte bien étanche.

E - La Source du hameau de Gresse est une source particulière venant du Pezouillion ; elle est sujette à voir son débit diminuer considérablement en temps de sécheresse, comme cela a été le cas en 1921. Son utilisation pour les besoins de la commune nécessiterait une réfection complète du captage et l'amélioration de sa canalisation. Son origine géologique est la même que celle des sources précédentes.

Après avoir examiné avec soin ces diverses solutions, je

ses projets d'adduction d'eau potable, si urgents en ce qui concerne la salubrité publique et la lutte contre le dépeuplement croissant de cette région isolée du département de la Drôme.

Blanc  
Clus  
Laf  
p. 1

RAPPORT GEOLOGIQUE  
SUR LA PROTECTION SANITAIRE  
DE MEVOUILLON (DROME)  
par Robert MICHEL  
Géologue Agréé pour la Drôme

26-65-84

UNIVERSITÉ SCIENTIFIQUE  
et MÉDICALE de GRENOBLE  
INSTITUT DOLOMIEU  
Rue Maurice-Gignoux  
38 - GRENOBLE

RAPPORT GEOLOGIQUE  
SUR LA PROTECTION SANITAIRE  
DE MEVOUILLON (DROME)

---

Parmi les sept captages qui alimentent les divers villages de Mévouillon, plusieurs présentent -principalement en été- des contaminations bactériennes. Par ailleurs aucun de ces sept captages n'est muni des zones de protection réglementaires.

La municipalité ayant décidé de procéder à la mise en conformité de ces points par rapport aux dispositions prescrites par le Décret du 15.12.67 et par la Circulaire ministérielle du 10.12.68, la D.D.A. de la Drôme m'a demandé d'effectuer les enquêtes géologiques et sanitaires prescrites en pareil cas par ces règlements.

A cet effet je me suis rendu sur place le 10.5.84, en compagnie de MM. FAVIER et MICHALI, Adjointes au Maire, et de M. PICHON, D.D.A.

1° - CAPTAGE DE BLADIER

SITUATION

Le captage de Bladier sert d'appoint en période de sécheresse au village de Gresse. Il se situe dans la parcelle 357 A2 à la périphérie sud ouest de l'agglomération.

Il a été réalisé récemment grâce à un puits busé de 4 m de profondeur au fond duquel arrive un court drain dirigé perpendiculairement au versant à faible pente qui se développe au Nord vers la montagne du Devès.

### HYDROGEOLOGIE

Ce versant présente un socle de marnes grises plus ou moins sableuses du Cénomaniens, recouvert d'éboulis à éléments grossiers et à gangue argilo-sableuse, dans lesquels les eaux souterraines cheminent dans des canaux de suffosion. Il s'ensuit que les processus de filtration ne sont pas suffisamment efficaces en période estivale, période pendant laquelle la dilution est moins grande et la prolifération bactérienne plus importante. D'où la présence dans l'analyse du 23.8.83 (Laboratoire Départemental de la Drôme) de 11 Coliformes fécaux et de 9 Streptocoques fécaux.

### SITUATION SANITAIRE

Les causes de contamination bactérienne sont évidentes : la résidence secondaire 586 A2 située à une soixantaine de mètres au NE ne dispose, pour l'évacuation des eaux usées, que d'un puits perdu ; il y a relation évidente entre l'occupation de cette maison et l'apparition des contaminations fécales dans les eaux de la source.

Par ailleurs, cette habitation n'est que l'élément le plus occidental d'un groupement de maisons habitées qui constituent l'écart le plus élevé du hameau de Gresse, qui ne possède pas de réseau d'assainissement.

Enfin, le puits se trouve au milieu d'un champ de lavandin .

### MESURES DE PROTECTION

Il est évident que la seule mesure de protection qui supprimerait ces contaminations serait la réalisation d'un réseau d'égouts, avec station d'épuration ou bassin de lagunage en bordure du ruisseau de Charuis.

En attendant que cet assainissement soit réalisé, il sera nécessaire d'installer un traitement bactéricide, de préférence avec asservissement au débit.

En ce qui concerne la protection territoriale, on établira :

- un périmètre de protection immédiate s'étendant sur la surface indiquée sur le plan à 1/2500, d'une surface de 1600 m<sup>2</sup>. Dans cette zone, qui devra être acquise par la commune et solidement clôturée, toutes activités seront interdites,

à l'exception de celles nécessaires à son entretien qui devra être régulièrement assuré ; à ce sujet, il serait opportun d'y établir une prairie de fauche, bien entendu sans fumure ni engrais.

- un périmètre de protection rapprochée couvrant la surface indiquée sur le plan à 1/2500. Dans cette zone, qui n'est pas à acquérir par la commune, seront interdits :

- les constructions de toute nature,
- l'épandage souterrain ou superficiel d'eaux usées d'origine ménagère ou industrielle (ce qui suppose pour les locaux existant dans cette zone, la suppression des puits perdus -interdits de toute façon depuis longtemps- et leur remplacement par un système d'assainissement conforme au Décret du 3.3.82 ; ou bien la création des égouts),
- le dépôt d'ordures ménagères, immondices, détritiques et produits radioactifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux,
- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature, (ce qui suppose que les réservoirs à FOD soient conformes à la réglementation en vigueur, c'est-à-dire à double paroi ou en fosse étanche (arrêté et circulaires ministérielles du 17.7.73),
- l'exploitation des matériaux du sol et du sous-sol,
- le creusement et le remblaiement de grandes excavations,
- en outre le pacage du bétail et les pratiques agricoles pourraient y être réglementés, s'il était avéré qu'ils soient la source de contaminations.

2° - SOURCE DE BERNARD = Le CLOT

RDC hameau les BERNARDS.

#### SITUATION

Ce captage est situé à 200 m environ au Nord du village de Bernard, sur le versant sud est de la montagne du Devès ; il se trouve sur une sorte de plate-forme aménagée pour la culture du lavandin et limitée au Nord et à l'Est par des talus pierreux, boisés de taillis.

Le captage, récemment modernisé, comporte un puits busé de 3,5 m de profondeur ; il reçoit deux drains perpendiculaires de quelques mètres de longueur. La margelle est surélevée et munie d'un capot étanche.

### HYDROGEOLOGIE

Les conditions hydrogéologiques sont tout à fait analogues à celles de la source précédente.

En l'absence d'échelle dans le puits, la température n'a pu être mesurée.

### SITUATION SANITAIRE

Les analyses de contrôle donnent de bons résultats. De fait le bassin versant ne présente pas de cause spéciale de contamination. Toutefois il est impossible de laisser ce captage au milieu d'une terre cultivée et il est très regrettable que le périmètre de protection demandé pour cette source dans mon rapport du 28.3.61 n'ait pas été réalisé.

Il sera nécessaire donc d'établir un périmètre de protection immédiate de 40 m de côté environ, le captage étant situé dans l'angle aval du quadrilatère ainsi défini. La zone ainsi délimitée devra être acquise par la commune, clôturée, interdite à toutes activités et en particulier aux cultures.

La zone de protection rapprochée couvrira la surface indiquée sur le plan à 1/2500 et sera frappée des mêmes interdictions que pour le captage précédent.

## 3° - SOURCE DE GRESSE

### SITUATION

Ce captage, autrefois appelé source du Lez (voir mon rapport du 28.3.61), se trouve à 250 m en ligne droite au Nord Est du précédent.

Le regard, situé à l'amont immédiat d'un sentier et au pied d'un talus de 2 m de hauteur, comporte un réservoir dont la voûte est à refaire, puis une galerie visitable de 8 m perpendiculaire au versant qui s'élève vers le Gravas. A l'extrémité de cette galerie se trouvent 2 drains en V très ouvert, se dirigeant l'un vers le Nord sur 12 m de longueur, l'autre vers le Sud Est et dont la longueur doit être analogue.

### HYDROGEOLOGIE

Ces drains exploitent une nappe aquifère emmagasinée dans les formations superficielles de pente qui tapissent le versant. Mais la source se situe sur un accident tectonique important de direction E-W qui correspond

au chevauchement des calcaires du Jurassique supérieur sur les marnes crétacées du flanc septentrional du synclinal de Mévouillon. Cette structure joue un rôle évident dans l'affleurement de la nappe.

La température de l'eau (11°5) est nettement supérieure à celle (7°9) des sources normales situées à pareille altitude (890 m), ce qui s'expliquerait par l'origine profonde d'une partie de l'eau remontant dans la fracture tectonique. Ceci expliquerait aussi le débit important de ce captage (estimé à 2 l/s).

#### SITUATION SANITAIRE

Le bassin versant, autrefois cultivé à la base, ne l'est plus, si ce n'est quelques champs de cerisiers ; il n'y a donc pas de cause spéciale de contamination.

La protection territoriale comportera :

- un périmètre de protection immédiate couvrant les parcelles 116, 117, 118, 119 et 115 p de la section B1. Cette surface sera acquise par la commune, clôturée, interdite à toutes activités et parfaitement entretenue. Un second sentier qui passe au-dessus du regard devra être détourné à l'amont de cette zone de protection.

- un périmètre de protection rapprochée qui s'étendra sur la zone figurée sur le plan à 1/2500 et qui sera frappé des mêmes interdictions que dans les cas précédents.

Le regard devra être réparé en ce qui concerne la voûte, muni d'une porte étanche, avec un seuil surélevé de sorte que les eaux de ruissellement ne puissent pénétrer dans le bassin de départ.

#### 4° - SOURCE DE PELLERET

#### SITUATION

Le captage se situe à 250 m environ en ligne droite à l'ENE du village de Pelleret.

Il comporte un regard en bon état, muni d'un capot étanche, situé au pied d'un talus de 2 m environ, dominé par une prairie. A une quinzaine de mètres à l'Est se situe un petit vallonement.

Il reçoit un drain dirigé perpendiculairement dans le versant et qui, compte tenu des conditions topographiques, est suffisamment profond pour être bien protégé naturellement.

## HYDROGEOLOGIE

Le versant est recouvert de formations superficielles, du type éboulis cryoclastiques. Leur socle est constitué par les formations calcaires du jurassique supérieur et marno-calcaires du Crétacé inférieur, ployées en synclinal EW et décalées par une faille NNE-SSW qui passe à l'amont par le col de la Trappe.

On retrouve donc des conditions hydrogéologiques analogues à celles du captage précédent.

## SITUATION SANITAIRE

Les analyses bactériologiques sont régulièrement convenables. Afin de les maintenir, on établira les protections territoriales suivantes :

- un périmètre de protection immédiate s'étendant à 25 m à l'amont du captage, à 15 m de part et d'autre et à 5 m à l'aval. La zone ainsi délimitée (voir plan à 1/2500) sera acquise par la commune, clôturée, interdite à toutes activités et correctement entretenue ; on pourra y maintenir une prairie de fauche, bien entendu sans fumures ni engrais. Par ailleurs, le chemin dominant la source devra être détourné de préférence à l'aval, tandis que le thalweg situé à l'Est devra être reprofilé pour éviter la stagnation des eaux de ruissellement.

- un périmètre de protection rapprochée s'étendant sur la zone figurée sur le plan à 1/2500 et qui sera frappé des mêmes interdictions que dans les cas précédents.

## 5° - SOURCE DE LOUYE

### SITUATION

Le captage de Louye est situé à 320 m environ au NE de la ferme du même nom, apparemment dans la parcelle 473 de la section B2. Il se présente dans une prairie à pente modérée limitée à l'amont par un petit talus.

Le regard, non étanche, reçoit à 1,20 m de profondeur par rapport au sol naturel, deux drains en V, l'un dirigé vers le NE et long d'une dizaine de mètres, l'autre vers l'W et long d'une quinzaine de mètres.

Il existe en outre à une dizaine de mètres au Nord un ancien regard de captage, non étanche, sans écoulement semble-t-il, et qui devrait être supprimé car il s'agit d'une cause évidente de contamination de la nappe.

## HYDROGEOLOGIE

Cette dernière est emmagasinée dans les éboulis cryoclastiques et autres, épandus par les eaux de ruissellement sur le flanc sud de la Montagne de Bouvrège, dont le socle est constitué par les marno-calcaires et les marnes du Crétacé inférieur.

On a donc affaire à des eaux d'origine relativement superficielle, circulant très probablement dans des chenaux rendus plus perméables par la suffosion.

## SITUATION SANITAIRE

Les analyses faites en période d'étiage montrent généralement une contamination bactérienne (7 Coliformes fécaux, 3 Streptocoques fécaux le 23/8/83).

L'absence de périmètre de protection clôturée et la possibilité de pacage en sont les principales causes avec le regard amont. Outre la suppression de ce dernier, demandée plus haut, et la réfection du regard de captage qui devra être muni d'une fermeture étanche, on établira :

- un périmètre de protection immédiate s'étendant sur la surface figurée sur le plan à 1/2500 ; cette zone devra être acquise par la commune, solidement clôturée pour en interdire l'accès aux troupeaux, et correctement entretenue (une prairie de fauche, sans amendement ni fumure, pourrait y être maintenue dans ce but).

- un périmètre de protection rapprochée couvrant la surface indiquée sur le plan à 1/2500 et qui sera frappée des mêmes interdictions que dans le cas précédent.

## 6° - SOURCE DU COL

### SITUATION

Ce captage est situé immédiatement au NE du hameau oriental du Col dans la partie moyenne du versant qui domine ce dernier et culmine à la cote 972.

Le regard se trouve au pied d'un talus assez prononcé. Il reçoit une canalisation d'environ 3 m de longueur qui, d'après les renseignements fournis sur place, ne comporte pas de drains, mais capte une venue d'eau individualisée.

#### HYDROGEOLOGIE

Selon toute vraisemblance, il s'agit d'une source de fissure drainant la petite nappe emmagasinée dans les niveaux gréseux du Cénomanién supérieur et dans les formations sablo-argileuses qui en dérivent par altération superficielle.

Il s'agit d'une eau bien filtrée : de fait les analyses bactériologiques donnent des résultats favorables en toute saison.

La température de l'eau (11°) est toutefois nettement supérieure à celle (7°8) des sources profondes situées à pareille altitude (930 m), ce qui pourrait dénoter une circulation superficielle en fin de parcours.

Le débit de ce captage est de l'ordre de 10 l/mn.

#### SITUATION SANITAIRE

Le bassin versant ne présente pas de cause spéciale de contamination, si ce n'est qu'il peut être pacagé.

Il conviendra donc de clôturer le périmètre de protection immédiate s'étendant à 20 m à l'amont du captage, à 10 m de part et d'autre et à 5 m à l'aval. Une partie de la zone ainsi définie se trouve dans la propriété communale (parcelle 430 H), le reste devra être acquis par la commune. Cette zone de protection sera interdite à toutes activités et son entretien devra être régulièrement assuré. Enfin il sera nécessaire que le sentier situé à l'Ouest du captage soit détourné en dehors de la zone de protection immédiate.

La zone de protection rapprochée, indiquée sur le plan à 1/2500, sera frappée des mêmes interdictions que dans les cas précédents.

A noter que les murets latéraux du regard de captage, qui détournent les terres et les eaux de ruissellement, sont à refaire. De même le seuil du regard est à surélever.

## 7° - SOURCE DE LA FARETTE

### SITUATION

Ce captage, qui alimente le village de La Farette, est situé à 1,3 km environ en ligne droite au SW de ce hameau, dans la partie moyenne du versant à faible pente et entaillé de nombreuses combes, qui s'élève vers le SW en direction de la montagne des Bruisses.

Le captage, qui a subi une importante réfection en 1982, comporte une galerie de 35 m de longueur environ, située à faible profondeur et parallèle au versant de la vaste combe située immédiatement au Nord.

A l'extrémité, se trouvent deux drains dirigés l'un dans l'axe de la galerie, l'autre perpendiculairement au versant.

### HYDROGEOLOGIE

Les conditions hydrogéologiques sont analogues à celles de la source précédente : nappe dans les formations superficielles sablo-argileuses dérivant des niveaux gréseux du Cénomaniens formant le socle du versant.

La température de l'eau (7°5) est à peu près normale compte tenu de l'altitude de la source (930 m environ).

### SITUATION SANITAIRE

Paradoxalement, puisque l'eau issue d'un bassin versant où dominent des faciès sableux devrait être bien filtrée, l'analyse bactériologique du 23.8.83 a révélé 14 Coliformes fécaux et 19 Stretocoques fécaux, alors que les autres analyses de contrôle étaient correctes.

Il s'agit donc d'une contamination enregistrée en étiage et due très vraisemblablement à la faible profondeur du captage. On pourrait essayer d'y remédier en rechargeant la zone de drainage à l'aide de graves terreuses qui ne sont pas rares dans le secteur, et en les compactant soigneusement.

Par ailleurs, la galerie comporte quelques fissures et des racines y pénètrent, ce qui peut être une cause de contamination. Il conviendra d'y remédier.

Le périmètre de protection immédiate s'étendra à 30 m au Sud de la galerie, à 10 m au N, à 20 m à l'Ouest du drainage et à 5 m à l'aval du regard. La zone ainsi délimitée (cf. plan à 1/2500) devra être acquise par la commune, solidement clôturée et interdite à toutes activités, sauf celles exigées par son entretien qui devra être régulièrement assuré.

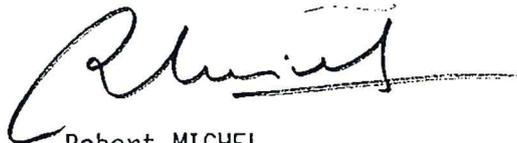
Le périmètre de protection rapprochée couvrira la zone indiquée sur le plan à 1/2500 et sera frappé des mêmes interdictions que dans les cas précédents.

AVIS DU RAPPORTEUR

La commune de Mévouillon possède des captages très dispersés ce qui est dû, non seulement à la dissémination des hameaux, mais surtout aux conditions hydrogéologiques locales.

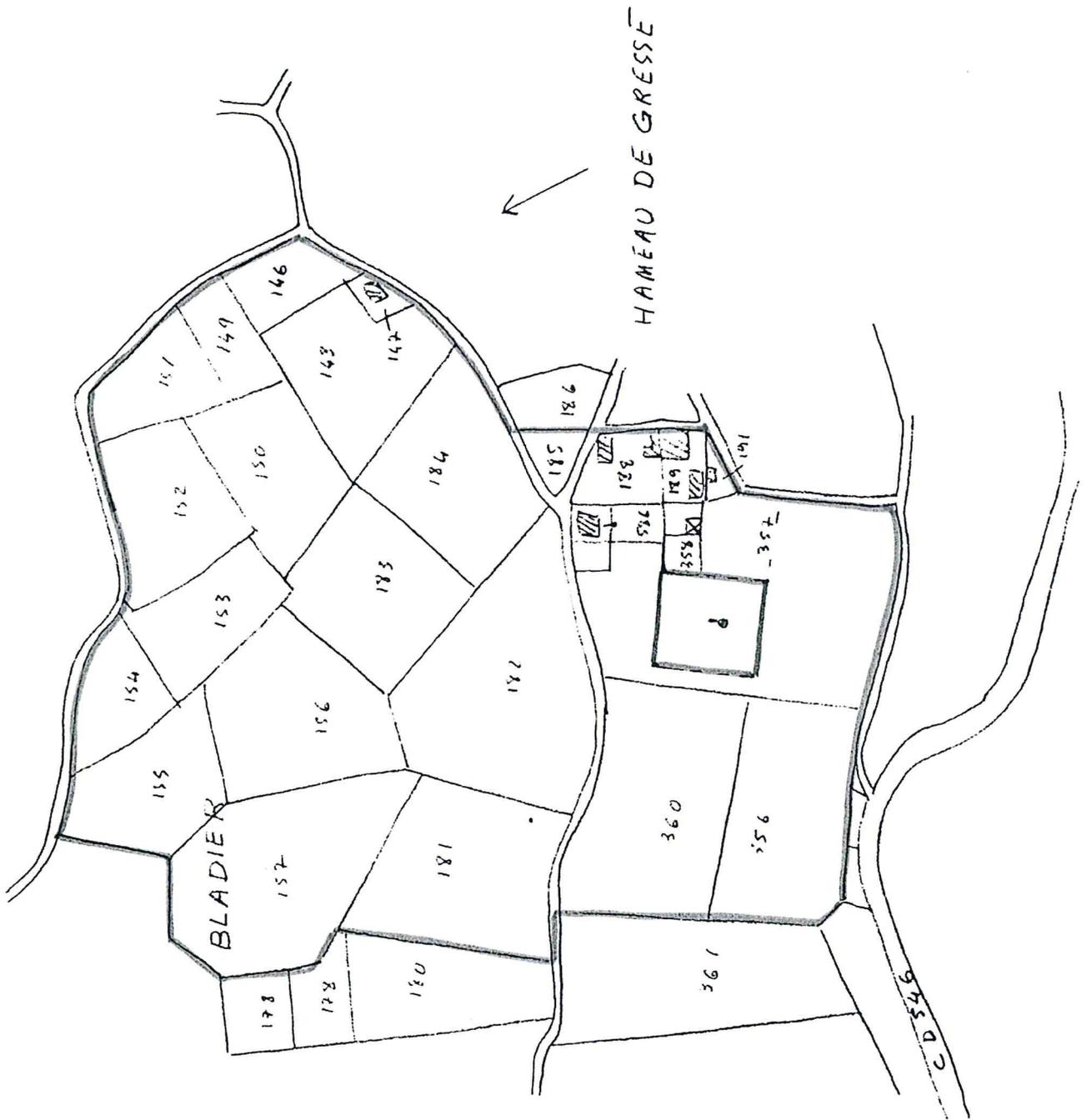
Il importe, conformément à la Loi, que ces divers captages soient restaurés (cela a déjà été fait pour certains), et protégés territorialement grâce à la réalisation des diverses mesures décrites ci-dessus, ce qui nécessitera en particulier l'acquisition des zones de protection immédiate, soit une surface de terrain globalement importante.

A Grenoble, le 26 mai 1984



Robert MICHEL

Géologue Agréé pour la Drôme



MEVOUILLON

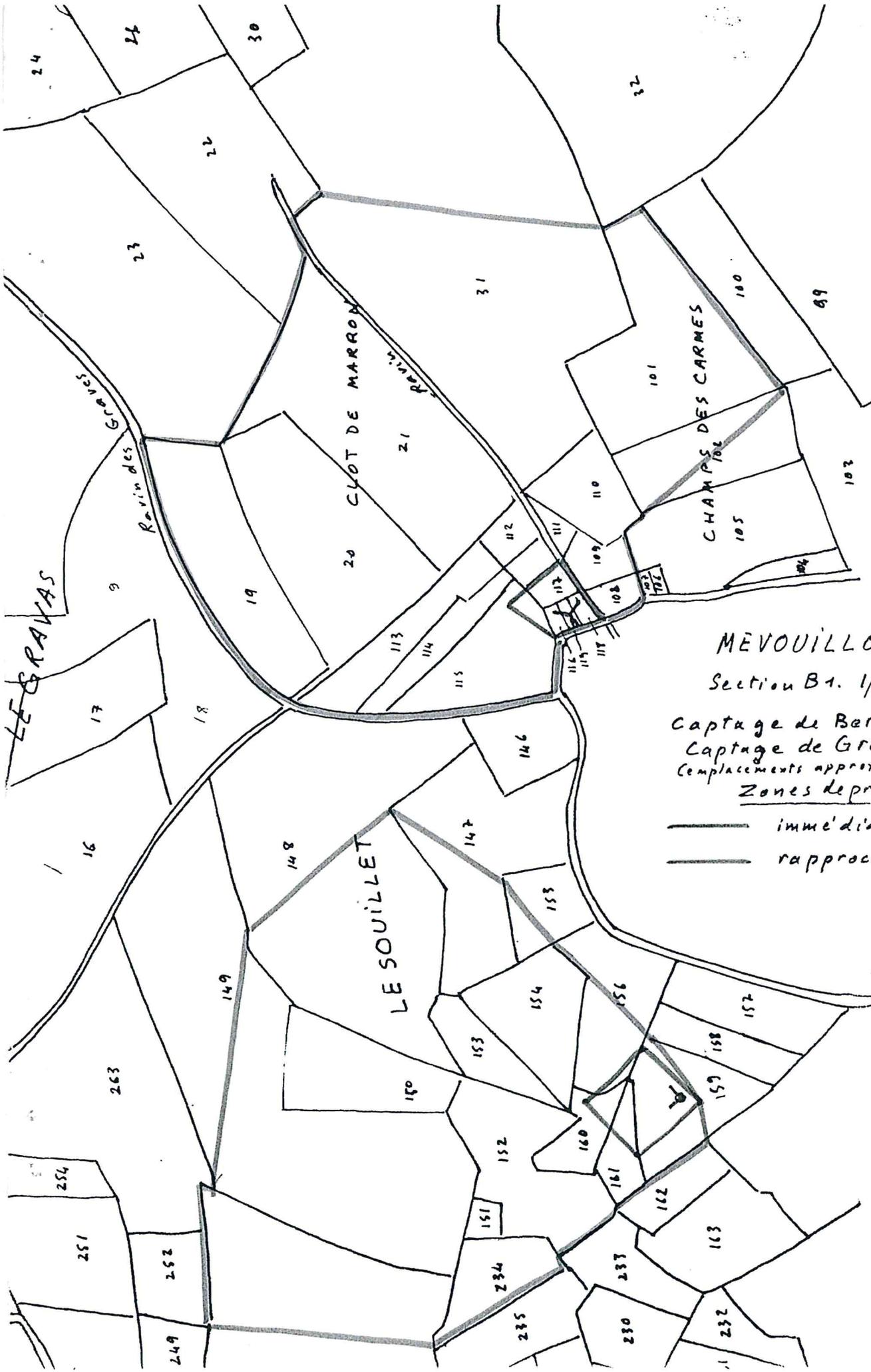
Section A2 1/2500

1° Captage de Bladier

Zones de protection:

- immediate
- rapprochée

RM84



MÉVOUILLON

Section B1. 1/2500

Captage de Bernard (2)

Captage de Gresse (3)

(emplacements approximatifs)

Zones de protection:

- immédiate
- == rapprochée

RMB4



MIEUVILLEUR

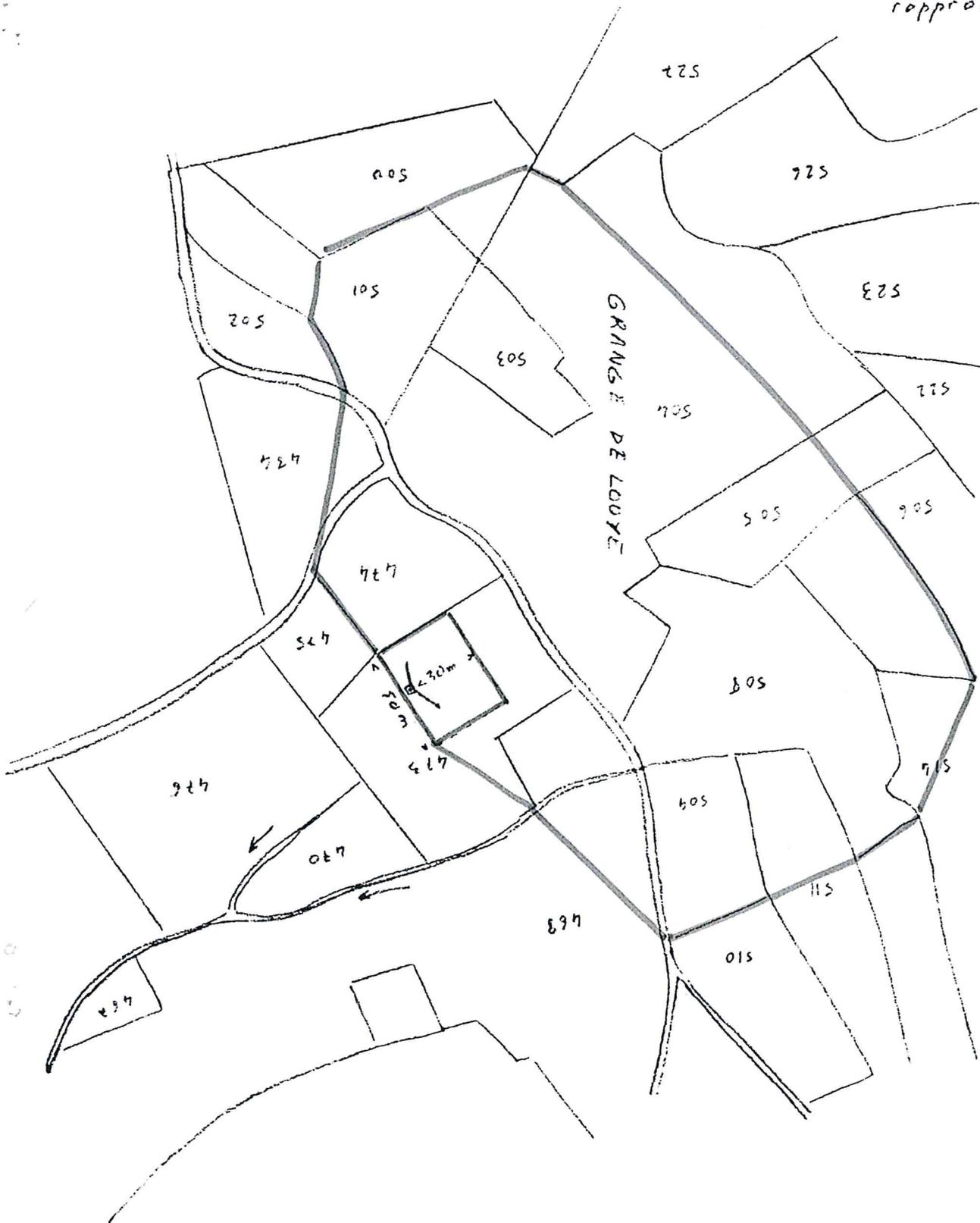
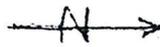
Captage de Louye 5

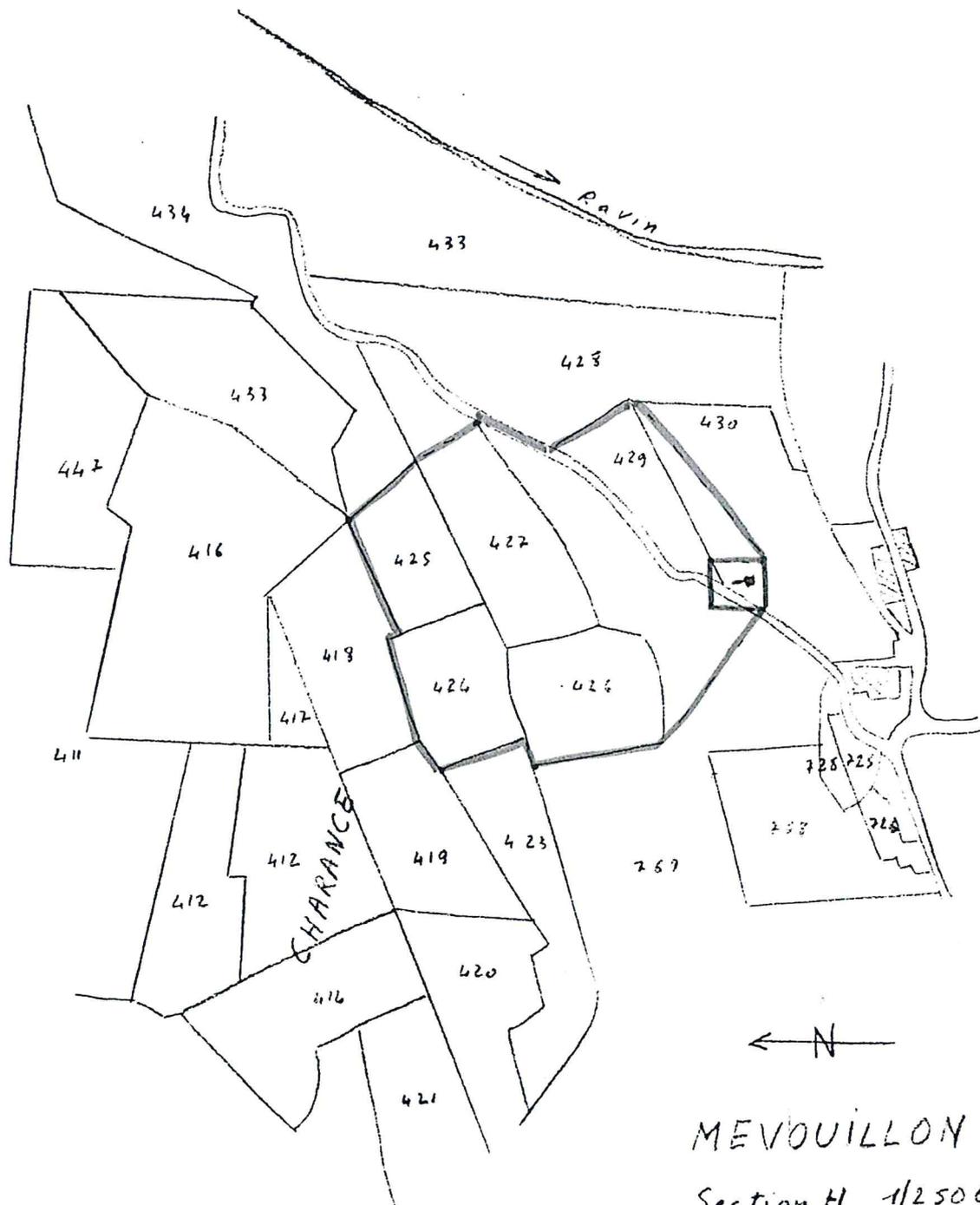
Section B2 1/2500  
(emplacement approximatif)

Zones de protection:

— immédiate  
- - - rapprochée

RM B4





MEVOUILLON

Section H 1/2500

Source du Col (6)

Zones de protection:

- immédiate
- ===== rapprochée

430 = propriété communale

R.M. 84

MEVOUILLON  
Section E1 1/2500  
Captage de La Farette (7)

Zones de protection:  
— immédiate  
— rapprochée RM 84

